



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 14/04/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**29**

Nombre de conseillers en exercice :**29**

Date de convocation :
14 avril 2026

Présidence : Catherine KRIER, Maire.

Etaient présents :

DOUTÉ Fabien, ALBALADEJO Nicolas, LEFEVRE Mélanie, KACZMAREK Laëtitia, MARIN Marie-Pascale, RAMISCH Isabelle, MASSON Camille, KUJAWA Patrick, THIVET Laura, ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, HURET Emmanuelle, LHUILLIER Laurence, MOINE Philippe, LAPOINTE Annie, NORMANT Vincent, ASSIAKH Lucie, LHUILLIER Aurélien, LEFEUVRE Patrice, IUNG Romaric, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GUILLIN Stéphane, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, PARET Evelyne, VERON Armelle

Absents représentés : DENAIX Christine pouvoir donné à PARET Evelyne, SEFIANI Siham pouvoir donné à KRIER Catherine, MARTIN Frédéric pouvoir donné à LANUEL-LE MARECHAL Yveline

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur LHUILLIER Aurélien

Membres présents.....26
 Absents représentés.....3
 Absents.....0
 Votants.....29

Délibération DELIB 19 2026

Budget Primitif 2026 - Rapporteur : Evelyne PARET

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	3	23	6	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-8 et L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du 16 octobre 2023 adoptant la norme comptable M57 et le règlement budgétaire et financier,

VU La délibération n°49-2025 du 8 décembre 2025 autorisant l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget,

Vu la délibération n°01-2026 du 9 février 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB),

Le Budget Primitif présente les crédits pour l'exercice 2026. Le contenu du budget est présenté à l'assemblée dans un rapport de présentation joint en annexe.

Sur avis de la Commission des Finances, réunie le 14 avril 2026, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter par chapitre le Budget Primitif 2026 dont les grands équilibres sont mentionnés ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 867 124,46 €	5 021 875,06 €
INVESTISSEMENT	1 088 353,96 €	1 105 785,89 €
TOTAL BUDGET	5 955 478,42 €	6 127 660,95 €

D'autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel et frais assimilés), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Cette fongibilité des crédits sera réalisée conformément aux dispositions prévues par la délibération du 16 octobre 2023 portant adoption du référentiel comptable M 57.

Adoptée à la majorité des votants.

POUR : 23

ABSTENTION : 6 (Mmes LANUEL-LE MARECHAL, LHUILLIER, VERON, M.M. MARTIN, MOINE, GUILLIN)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 28 avril 2026
Catherine KRIER,
Maire.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Krier', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Catherine KRIER
2026.04.28 18:27:24 +0200
Ref:10908346-16445998-1-D
Signature numérique
la Maire

Catherine KRIER